

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian			X	JP.AYRAULT
GUILLAUME Amandine	X			
PARTAUD Xavier			X	G.VOLLETTE
CARTRON Françoise	X			
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie		X		
BASSET Véronique		X		
BERTRAND Christophe			x	
BOURGOGNON Isabelle			x	P.RANOUIL
CLÉMENT Mauricette		X		
COMBAUD Philippe		x		
DRILLEAUD Nadège	X			
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy	X			
MÉGRET Christian	X			
RANOUIL Patricia	X			
VOLLETTE Guillaume	X			
FOUILLET Martine	X			
TYRE Christophe	X			
RICHARD Thomas		X		
COLIN Jean-Claude	x			
BROUSSE Michel	X			
FLAGEY Jean-Marc		X		
FOURE Brigitte	X			
PONSARD Nicole	X			

- Le compte-rendu de la réunion du 11 février est adopté à l'unanimité.
- Présentation de la carte de remerciements de Martine Fouillet et de sa famille pour la carte de condoléances qui lui a été adressée par le Conseil Municipal à l'occasion du décès de sa maman.

Le document de présentation détaillé des résultats 2019 (comptes de gestion et comptes administratifs), des délibérations d'affectation de résultats li et des propositions de budgets 2020 est remis à chaque conseiller Municipal,

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 :**

Madame Marie-Hélène Lizot, Trésorière présente les comptes de gestion des différents budgets :

CCAS :

Dépenses de fonctionnement : Prévu : 2 000 €. Réalisé : 225.76 €.

Recettes de fonctionnement : Prévu : 2 000 €. Réalisé : 2 000.00 €

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2019 : 1 774.24 €

Approbation du Conseil Municipal

CAISSE DES ECOLES :

Dépenses de fonctionnement : Prévu 170 924.00 €. Réalisé 94 441.68 €

Recettes de fonctionnement. Prévu : 170 924.00 €. Réalisé : 101 828.77 €

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2019 : 7 387.09 €

Dépenses d'investissement : Prévu : 20 463.00 €. Réalisé : 5 005.06 €

Recettes d'investissement. Prévu : 20 463.00 €. Réalisé : 5 575.74 €

Excédent d'investissement sur l'exercice 2019 : 570.68 €

Approbation du Conseil Municipal

CŒUR DE PAYS :

Dépenses de fonctionnement. Prévu : 47 392.00 €. Réalisé 1 418.40 €

Recettes de fonctionnement. Prévu : 47 392.00 €. Réalisé 47 309.60 €

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2019 : 45 891.20 €

Dépenses d'investissement. Prévu : 44 000.00 €. Réalisé 22 000.00 €

Recettes d'investissement. Prévu : 22 000.00 €. Réalisé 0 €

Déficit d'investissement sur l'exercice 2019 : 22 000.00 €

Approbation du Conseil Municipal

LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Pas d'écriture en 2019.

Approbation du Conseil Municipal

LOTISSEMENT VALTAUD :

Pas d'écriture en 2019

Approbation du Conseil Municipal

COMMUNE D'AIGRE :

Dépenses de fonctionnement. Prévu : 1 925 186.79 €. Réalisé : 1 269 096.96 €.

Recettes de fonctionnement : Prévu 1 925 186.79 €. Réalisé : 1 704 408.67 €

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2019 : 435 311.71 €

Dépenses d'investissement. Prévu : 1 246 642.10 €. Réalisé : 529 366.42 €

Recettes d'investissement. Prévu : 1 246 642.10 €. Réalisé : 702 285.34 €

Excédent d'investissement sur l'exercice 2019 : 172 918.92 €

Approbation du Conseil Municipal

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :**

Les comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus sont identiques aux comptes de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les comptes administratifs.

• **AFFECTATION DE RESULTATS 2019 :**

CCAS :

L'excédent de fonctionnement de exercice 1774,24 € est affecté en totalité en recettes de fonctionnement compte 002 du budget 2020,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

CAISSE DES ECOLES :

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 d'un montant de 81 411,58 € est affecté au déficit d'investissement cumulé au 31.12.2019 d'un montant de 4 893,15 €, Le reste soit 76 518,43 € sera reporté en recettes de fonctionnement (compte 002) du BP 2020,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

COEUR DE PAYS :

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 s'élève à la somme de 44 000,00 € affecté au déficit d'investissement cumulé au 31.12.2019.
Montant des échéances d'emprunts 2020 : 22 965,67 €, Fin des emprunts en 2021 : Annuité de 12 472,80 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Report du déficit constaté au 31.12.2019 de 2 534,26 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

LOTISSEMENT VALTAUD :

Report du déficit constaté au 31.12.2019 de 2 713,44 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

COMMUNE :

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 d'un montant de 713 443,79 € est affecté au financement des restes à réaliser soit 382 704,00 €, diminué de l'excédent d'investissement cumulé au 31.12.2019 de 168 722,83 €, soit 213 981,77 €. La différence 499 462,02 € est reportée en recettes de fonctionnement au BP 2020,

• **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation et à son arrêt progressif décidé par le gouvernement, les communes n'ont plus à délibérer sur le taux de celle-ci. En ce qui concerne les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la CVAE, Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2019, à savoir :

- Foncier bâti : 15.81 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

- **VOTE DES BUDGETS 2020 :**

CCAS :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 2 474,00 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

CAISSE DES ECOLES D'AIGRE :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 174 519,00 € et en investissement à 23 809,00€.
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

COEUR DE PAYS :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 23 100,00 € et en investissement à 66 000,00 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 82 535,00 € et en investissement à 85 070,00 €, (provision pour étude 10 000,00 € et provision pour travaux 70 000,00 €).
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

LOTISSEMENT VALTAUD :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement et en investissement à 2 714,00 €,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

COMMUNE :

Le budget communal proposé est équilibré en fonctionnement à 1 833 720,00 € et à 1 403 997,00 € en investissement,
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

- **DELIBERATION FIXANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

La participation 2020 des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire proposée est de 726.00 € pour l'année et par enfant. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'année scolaire 2018-2019 s'élevait à 65 347.08 € / 90 élèves.
Accord du Conseil Municipal

- **DELIBERATION FIXANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES (CANTINE) :**

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 2%, les tarifs de cantine à compter du 1^{er} janvier. Le Maire propose d'augmenter également de 2% les participations des communes. La participation serait fixée à 360 €.
Accord du Conseil Municipal.

Fin de séance à 23 h 00